



Dossier cmu égaré par l'agence

Par **Citoyen21**, le **17/09/2009** à **19:37**

Bonjour,

Lors du contact pris avec notre agence pour le renouvellement de notre dossier CMU, nous avons appris que notre dossier est égaré. Impossible, pour eux, de le retrouver et ils nous ont donc demandé de refaire un dossier de demande (délais de 6 à 8 semaines)

Comment faire dans le cas où l'un des membres est malade ?

Peut-on se faire soigner sans avancer de l'argent avec un éventuel justificatif ?

Dans le cas contraire, peut-on se faire rembourser les soins et jusqu'à quel délais ?

Merci à vous